



# FICHE D'AUTOCONTRÔLE DEVIS / FACTURES



## À SAVOIR

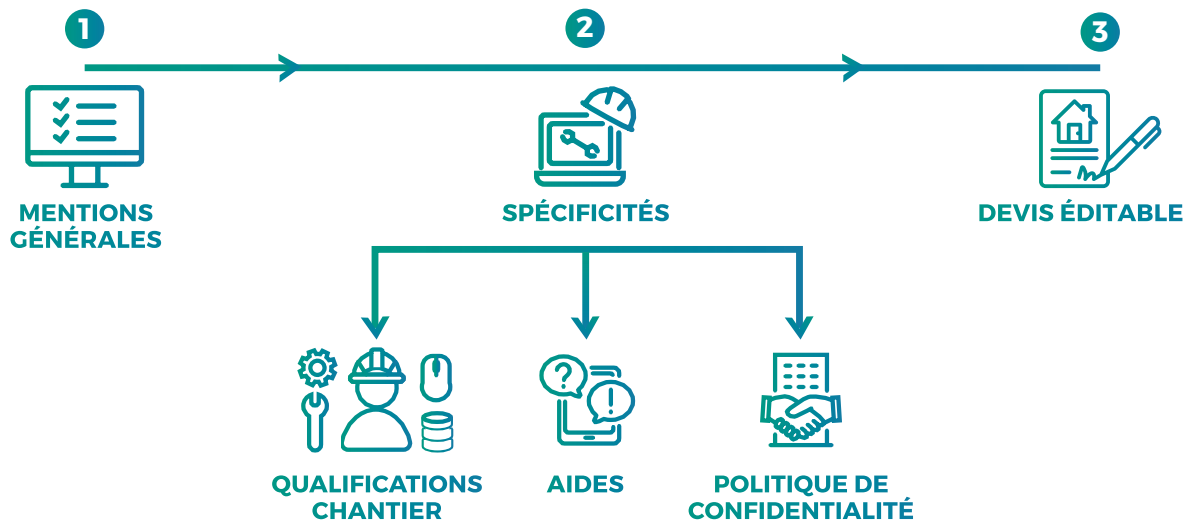
Le devis est un document permettant de décrire les travaux qui seront à effectuer ainsi qu'une estimation du coût qui s'y rattachera. Il doit notamment permettre de définir la prestation envisagée (délai, matériaux utilisés, main d'œuvre etc.), d'éclairer le potentiel client et de sécuriser le contrat à venir.

**Facultatif par principe, il peut devenir obligatoire dans certaines conditions.** C'est le cas notamment pour les prestations de dépannage, réparation et entretien dans le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison (Article 4 de l'arrêté du 24 janvier 2017 relatif à la publication des prix des prestations de dépannage, de réparation ou d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison).

Gratuit en principe, **il pourra néanmoins être facturé s'il nécessite des moyens ou des actions particuliers.** Ainsi, il sera possible de facturer la réalisation d'une étude approfondie ou un déplacement sur les lieux. Dans ce cas, **le professionnel est tenu d'annoncer de manière claire et non équivoque le coût du devis.** A défaut, le particulier pourra demander un remboursement intégral (article L121-17 du Code de la consommation). De plus, **le professionnel sera passible d'une amende dont le montant peut aller jusqu'à 3 000€** pour une personne physique et 15.000€ pour une personne morale (article L.132-22 Code de la consommation).

Pour aller plus loin > Institut National de la Consommation

## L'AUTOCONTRÔLE DEVIS / FACTURES EN 3 ÉTAPES



... suite page suivante

## ETAPE 1 MENTIONS GÉNÉRALES OBLIGATOIRES

	<b>D</b>	<b>F</b>				<b>D</b>	<b>F</b>		
<b>1.</b> Date et numéro du devis.					<b>15.</b> Estimation de la quantité, du coût et modalités de gestion de l'enlèvement des déchets (sauf cas de l'article L111-10-4 CCH).				
<b>2.</b> Numéro de facture.					<b>16.</b> Frais de déplacement le cas échéant.				
<b>3.</b> Durée de validité de l'offre.					<b>17.</b> Modalités de paiement et exécution du contrat.				
<b>4.</b> Dénomination sociale de l'entreprise (ou nom de l'entrepreneur individuel), adresse et forme juridique.					<b>18.</b> Somme globale à payer (TTC), précisant : - les taux de TVA applicables à chaque prestation et produit, - le montant de la TVA à payer, - le total hors taxe.				
<b>5.</b> Raison social et numéro de SIREN de l'entreprise sous-traitante.					<b>19.</b> Le cas échéant, « autoliquidation » / « TVA non applicable, article 293 du CGI ».				
<b>6.</b> Adresse de facturation (si différente du siège social de l'entreprise).					<b>20.</b> Coordonnées de l'assureur RC et/ou décennale ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie.				
<b>7.</b> Numéro au répertoire des métiers (uniquement pour les artisans).					<b>21.</b> Montant des frais de devis ou caractère gratuit de ce dernier.				
<b>8.</b> Numéro de RCS et montant du capital social (uniquement pour les sociétés).					<b>22.</b> Coordonnées du médiateur de la consommation de l'entreprise.				
<b>9.</b> Numéro individuel d'identification à la TVA.					<b>23.</b> Mention sur la politique de confidentialité de l'entreprise.				
<b>10.</b> Nom et adresse du client.					<b>24.</b> Dès lors que les données téléphoniques du client consommateur sont recueillies, ce dernier peut, s'il ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition « Bloctel » sur le site bloctel.gouv.fr.				
<b>11.</b> Adresse du chantier (en cas de CEE, pour les adresses sans numéro, indiquer le numéro de parcelle cadastrale).					<b>25.</b> Acomptes / arrhes.				
<b>12.</b> Délai et date d'exécution des travaux.									
<b>13.</b> Décompte détaillé et description de chaque prestation (quantité, prix unitaire et remises éventuelles).									
<b>14.</b> Prix horaire ou forfaitaire de la main d'œuvre (séparé du prix des produits fournis).									



### À SAVOIR

#### Taux de TVA à appliquer

> **TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique** des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, selon des critères de performance spécifiques.

> **TVA à 10 % pour les autres travaux de rénovation** des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans (à l'exception des travaux ci-après cités).

> **TVA à 20 % pour les travaux suivants** : voir liste définie par les articles 278-0 à 279 du Code Général des Impôts.

Pour appliquer un taux réduit de la TVA aux travaux dans les locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, le client doit vous remettre une attestation CERFA remplie (attestation ou attestation simplifiée) : demandez-la pour établir le devis.

... suite page suivante

## ETAPE 2 SPÉCIFICITÉS

### QUALIFICATION DE CHANTIER

Je suis concerné(e)?  oui  non



#### À SAVOIR

Dans le cadre de la qualification chantier, un certain nombre de **mentions** doivent apparaître, à la fois, **dans les devis et les factures**. Cependant, certaines mentions ne sont obligatoires qu'au stade du devis (cf. précisions ci-dessous).

Lors du contrôle de réalisation, l'auditeur vérifiera la cohérence devis / facture / travaux réalisés.

**IMPORTANT** : c'est l'organisme de qualification (QUALIBAT, Qualit'EnR ou QUALIFELEC) qui donne son accord sur le dossier de qualification chantier. Aussi, il convient de ne pas **commencer les travaux avant la validation du dossier chantier** par l'organisme de qualification.

#### Clauses et mentions spécifiques concernant les travaux réalisés dans le cadre de la qualification chantier

**1.** « Le défaut d'obtention de la qualification-chantier par l'entreprise prestataire des travaux décrits dans le présent devis, prive celui-ci de tout effet contraignant à l'égard des parties contractantes ».

*Pour informer le client de son inscription dans la plateforme de gestion de la qualification chantier et lui transmettre le certificat de qualification chantier (aucun document ne sera transmis au particulier par courrier) indiquer :*

**2.** « Jusqu'à 3 mois après la fin du chantier, le client accepte et s'engage à garder accessible le chantier pour tout contrôle par l'organisme de qualification en charge de la gestion de la qualification-chantier ».

**3.** Le courriel du client (à côté des coordonnées du client) « Le client est informé que ses informations personnelles seront transmises à l'organisme de qualification pour l'instruction du dossier qualification chantier ».

### AIDES

Je suis concerné(e)?  oui  non

#### Clauses et mentions relatives aux aides MPR/CEE/CITE/Eco PTZ

**4.** Date de la visite préalable du chantier (antérieure au devis).

**5.** Détail précis et chiffré des différentes catégories de travaux éligibles aux aides avec leurs caractéristiques techniques, leurs critères de performance et l'unité :

*>> Voir les fiches d'opérations standardisées CEE*

### POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Je suis concerné(e)?  oui  non



#### À SAVOIR

Pour en savoir plus sur mes obligations en matière de confidentialité, je me renseigne sur <https://www.cnil.fr/professionnel>

**Il est proposé ci-après des exemples de mentions relatives à la politique de confidentialité de l'entreprise qui est à intégrer au devis.** 

#### • Si l'entreprise a un site internet sur lequel indiquer sa politique de confidentialité

« Les informations recueillies sur le client par l'entreprise sont indispensables au bon traitement de son contrat. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et pour l'accomplissement d'une obligation légale, telle que les garanties éventuelles applicables à l'issue des travaux commandés ou à l'exercice d'une prérogative légale. Le client peut consulter la politique de confidentialité qui fait partie intégrante des Conditions générales de l'entreprise sur son site internet (indiquer le lien hypertexte vers la politique de confidentialité du site internet de l'entreprise) ».

... suite page suivante

## • Si l'entreprise n'a pas de site internet sur lequel indiquer sa politique de confidentialité

### Exemple 1

« Les informations recueillies sur le client par l'entreprise sont indispensables au bon traitement de son contrat. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et pour l'accomplissement d'une obligation légale, telle que les garanties éventuellement applicables à l'issue des travaux commandés ou à l'exercice d'une prérogative légale.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise :

Nom : .....

Email : .....

Coordonnées postales : .....

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés habilités de l'entreprise. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au Règlement Européen n°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant à l'entreprise (coordonnées ci-dessus), en joignant un justificatif de son identité valide. Le client peut également définir des directives relatives au sort de ces données après sa mort.

En cas de réclamation, le client peut contacter la CNIL. »

### Exemple 2

« L'ensemble des informations personnelles du client collectées par l'entreprise sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du présent contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations contractuelles.

Les informations personnelles du client seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence. Pendant cette période, l'entreprise met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles collectées, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions, ainsi qu'à des tiers éventuellement liés contractuellement à l'entreprise pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à l'exécution du contrat, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Le client est également informé que ses informations personnelles seront, le cas échéant, transmises à l'organisme de qualification pour l'instruction du dossier qualification chantier. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant l'entreprise au moyen des coordonnées mentionnées dans le contrat.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ou de toute autre autorité compétente. »

... suite page suivante



# MODÈLE TYPE DE DEVIS

## MENTIONS GÉNÉRALES OBLIGATOIRES

- 1/2. Date et numéro du devis ou numéro de facture
3. Durée de validité de l'offre
4. Dénomination sociale de l'entreprise (ou nom de l'entrepreneur individuel), adresse et forme juridique
5. Raison sociale et numéro de SIREN de l'entreprise sous-traitante
6. Adresse de facturation (si différente du siège social de l'entreprise)
7. Numéro au répertoire des métiers (uniquement pour les artisans)
8. Numéro de RCS et montant du capital social (uniquement pour les sociétés)
9. Numéro individuel d'identification à la TVA
10. Nom et adresse du client
11. Adresse du chantier (en cas de CEE, pour les adresses sans numéro, indiquer le numéro de parcelle cadastrale)
12. Délai et date d'exécution des travaux
13. Décompte détaillé et description de chaque prestation (quantité, prix unitaire et remises éventuelles)
14. Prix horaire ou forfaitaire de la main d'œuvre (séparé du prix des produits fournis)
15. Estimation de la quantité, du coût et modalités de gestion de l'enlèvement des déchets (sauf cas de l'article L111-10-4 CCH)
16. Frais de déplacement le cas échéant
17. Modalités de paiement et exécution du contrat
18. Somme globale à payer (TTC), précisant :
  - les taux de TVA applicables à chaque prestation et produit ;
  - le montant de la TVA à payer ;
  - le total hors taxe.
19. Le cas échéant, « autoliquidation » / « TVA non applicable, article 293 du CGI »
20. Coordonnées de l'assureur RC et/ou décennale ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie
21. Montant des frais de devis ou caractère gratuit de ce dernier
22. Coordonnées du médiateur de la consommation de l'entreprise
23. Mention sur la politique de confidentialité de l'entreprise
24. Dès lors que les données téléphoniques du client consommateur sont recueillies, ce dernier peut, s'il ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition « Bloctel » sur le site bloctel.gouv.fr
25. Acomptes / arrhes

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>DEVIS N°</b> .....	<b>DATE</b> .....	<b>OFFRE VALABLE</b> .....
<b>4</b> <b>Dénomination de l'ENTREPRISE</b> Adresse E-mail Téléphone SIREN <b>Qualification(s) RGE</b> ex : QUALIBAT XXXX QUALIBOIS Air...		<b>10</b> <b>Nom du CLIENT</b> Adresse de facturation Adresse du lieu des travaux (si différente) <b>11</b> Téléphone/E-mail
<b>5</b> <b>Dénomination du sous-traitant (si nécessaire)</b> Adresse E-mail Téléphone SIREN <b>6</b> <b>Qualification(s) RGE</b> ex : QUALIBAT XXXX QUALIBOIS Air...		
<b>Date de visite préalable</b> (avant l'établissement du devis)		
<b>Désignation produit ou service</b>	<b>Précisions</b>	<b>U</b>
Chaudière biomasse		
Remplacement de «4» parois en simple vitrage	<b>13</b> Détails techniques et performance	
Main d'œuvre Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire en utilisant des EnR Pompes à chaleur (hors air/air)		<b>14</b>
Travaux induits (à détailler)	Fourniture	
	Pose	
Autres travaux (hors TVA 5,5%) : papier peint, installation de cuisine...	Fourniture	
	Pose	
Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier		<b>15</b>
Frais de déplacement et coût du devis		<b>16</b> <b>21</b>
Acomptes / arrhes		<b>25</b>
Aides institutionnelles / publiques		
Remises		
	Base H.T ... TVA 5,5 %. Montant TVA...	<b>18</b>
	Base H.T ... TVA 10 %. Montant TVA...	
	Base H.T ... TVA 20 %. Montant TVA...	
	Prix total H.T : ...	<b>19</b>
	Prix total TTC : ...	
Divers (ex : recours à un financement externe, éventuelles garanties légales ...)		<b>17</b>
Conditions de paiement (acompte, échelonnement, solde)		
Taux des pénalités en cas de retard de paiements :		
Délai / date d'intervention à compter de :		<b>12</b>
Souhaitez-vous conserver les pièces, éléments ou appareils remplacés ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		<b>23</b>
Choix du client de conserver ou non les pièces, les éléments ou appareils remplacés pour les opérations relevant de l'arrêté du 24/01/2017		
Souhaitez-vous recevoir nos promotions et sollicitations (via e-mail, SMS, appels téléphoniques ou courriers postaux) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		<b>24</b>
« Reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales figurant au verso / ci-jointes »		
« Lu et approuvé »	Fait à .....	
Signature du client	Le .....	
Le client (consommateur personne physique) peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à [insérer nom du médiateur de la consommation auprès duquel l'entreprise est enregistrée] ou directement via [insérer lien internet]		<b>22</b>
Droit de rétractation : conformément aux conditions générales de l'entreprise, le client dispose d'un droit de rétractation. Pour plus d'informations, cf. CG entreprise / Si l'entreprise ne dispose pas de CC, renvoi à l'article L221-3 du Code de la consommation		
Forme juridique - Capital social - Numéro d'immatriculation - RCS/RM - Ville - TVA intracommunautaire	<b>7</b> <b>8</b> <b>9</b>	
Assurance professionnelle/nom et adresse de l'assureur/couverture géographique du contrat	<b>20</b>	

## SPÉCIFICITÉS

- Le défaut d'obtention de la qualification-chantier par l'entreprise
- Le client accepte et s'engage à garder accessible le chantier
- Le courriel du client

- Le client est informé que ses informations personnelles seront transmises
- Date de la visite préalable du chantier

- Détail précis et chiffré